

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 22 avril 2025**

Nombre de délégués : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril à 18 heures, le comité syndical légalement
En exercice : 07 convoqué s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de
Présents : 06 M. GARDET Benjamin.
Absents : 01
Votants : 06 Présents : GARDET Benjamin, REBORD Jean-Luc, SOCQUET-JUGLARD Magdalène,
MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, VIALIS Gérard, délégués titulaires.

Date de la convocation :
11/04/2025

Absent : TEYPAZ Thierry, délégué titulaire.
Egalement présent : EXCOFFON Christian – maire de Cohennnoz.

Secrétaire : VIALIS Gérard

Délibération n° 2025-04D02-01 - Construction du télésiège cabines débrayable de la Logère – attribution des lots n°2, n°3, n°4 et n° 5.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération 2025-02D02 du 20 février 2025 attribuant le lot n°1 « étude - fourniture matériel – génie civil montage – réglage et mise ne route de l'appareil » à la SAS POMA.

Il explique qu'un appel à candidature (AAC) a été lancée le 28 février 2025 dans le cadre d'une procédure avec négociation (parution dans « les Affiches de Grenoble), pour les lots suivants :

- Lot n°2 « Terrassements généraux, démolition de fondation et des bâtiments existants / Réseaux neufs et modification de réseaux existants »
- Lot n°3 « Travaux pour alimentation en énergie électrique (postes transfo et équipements BT) »
- Lot n°4 « Réalisation des locaux d'exploitation »
- Lot n°5 « Travaux de démontage de remontée mécanique »

La date limite de réception des offres était fixée au 03/04/2025.

Pour le lot n°2, 2 entreprises ont répondu et les 2 candidatures ont été jugées recevables.

Pour le lot n°3, 5 entreprises ont répondu et les 5 candidatures ont été jugées recevables.

Pour le lot n°4, 2 entreprises ont répondu et les 2 candidatures ont été jugées recevables.

Pour le lot n° 5, 2 entreprises ont répondu et les 2 candidatures ont été jugées recevables.

La commission d'appel d'offres dûment convoquée le 11/04/2025 s'est réunie le 22/04/2025 a procédé à l'analyse des offres et a dressé le classement.

Au vu du rapport de la CAO et au classement des offres, le président propose de retenir les offres suivantes :

- Lot n°2 « Terrassements généraux, démolition de fondation et des bâtiments existants / Réseaux neufs et modification de réseaux existants » : groupement d'entreprises MARTOÏA / BASSO / LES TERRASSEMENTS DU VAL D'ARLY pour un montant de 597 860,45 € H.T.
- Lot n°3 « Travaux pour alimentation en énergie électrique (postes transfo et équipements BT) » : entreprise ALTIVOLT pour un montant de 208 000,00 € H.T.
- Lot n°4 « Réalisation des locaux d'exploitation » : groupement d'entreprises COMAG / PICHOL /JMO pour un montant de 437 157,65 € H.T.

- Lot n°5 « Travaux de démontage de remontée mécanique » : entreprise REVELON pour un montant de 77 410,00 € H.T.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Décide d'attribuer le marché des lots n°2, n°3, n°4 et n°5 aux entreprises tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres.
- Autorise le Président à signer les marchés correspondants et toutes pièces se rapportant à leur exécution.
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 du SIVU.

Ainsi fait en séance, le jour mois et an susdit.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le président
Benjamin GARDET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200031078-20250422-D2025-04D02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2025

